



COMpte-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 25 MAI 2020 A 20H30

En raison de la pandémie de Covid 19, et conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la réunion du Conseil Municipal s'est tenue exceptionnellement dans la salle Jean-Louis LANNURIEN afin d'être en mesure de respecter les distanciations spatiales.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le public a été limité à 5 personnes.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CARLIER Morgane, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, DEL NERO David, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, QUEMENEUR Lénaïg, QUEMERE Denis, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christian RIVIERE, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs :

ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CARLIER Morgane, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, DEL NERO David, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, QUEMENEUR Lénaïg, QUEMERE Denis, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie,
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame SINIC Aurélie, benjamine des membres du Conseil, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Monsieur RIVIERE Christian, le doyen des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur RIVIERE Christian, doyen de l'assemblée, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L2122-7 et L2122-8 du CGCT, sollicite deux volontaires comme assesseurs : CARLIER Morgane et FRANCHETEAU Laurent, qui acceptent de constituer le Bureau.

Monsieur RIVIERE demande alors s'il y a des candidats. Il enregistre la candidature de David DEL NERO et invite le Conseil à procéder au vote à bulletins secrets à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Chaque conseiller municipal remet fermé au Président son bulletin de vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'Assemblée. Monsieur RIVIERE proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

A obtenu : David DEL NERO 23 (vingt-trois) voix

M. David DEL NERO ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Monsieur David DEL NERO, Maire, propose de fixer à 6 le nombre d'adjoints, qui est limité à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ DECIDE de fixer à 6 le nombre d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-7-2,

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus à bulletins secrets au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, que chacune des listes est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste Christian RIVIERE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

A obtenu : Liste Christian RIVIERE 23 (vingt-trois) voix

La liste Christian RIVIERE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

1^{er} adjoint : RIVIERE Christian
2^e adjoint : MARTIN Corinne
3^e adjoint : HERFAUT Denis
4^e adjoint : CASELLINO Mona
5^e adjoint : ARZUR Yvon
6^e adjoint : QUEMENEUR Lénaïg

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Comme préconisé par la loi du 31 mars 2015 relative à la tenue du premier conseil municipal, il est procédé à la lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Une copie de cette charte est remise aux conseillers, ainsi que les dispositions du CGCT traitant des conditions d'exercice des mandats locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h05.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 28 mai 2020.

Le Maire,

David DEL NERO.

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE PLEUVEN" at the top and "FINISTÈRE" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "David Del Nero".